



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
S/d POFEGTP – Bureau FORMINFO
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Référentiel professionnel du professeur de Technologies Informatiques et Multimédia

La mission de l'enseignement et du développement de l'usage des Technologies Informatiques et Multimédia dans les établissements publics de l'enseignement agricole est assurée par le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia, titulaire d'un CAPETA ou d'un PLPA.

Ce référentiel a pour but de :

- rappeler le cadre général dans lequel ces personnels sont amenés à remplir cette fonction,
- décrire les différentes activités du professeur de Technologies Informatiques et Multimédia,
- définir les champs de compétences et les aptitudes qui en découlent.

Il s'applique également à toute personne exerçant la fonction quel que soit son statut.

En tant qu'enseignant, il exerce son activité au sein de l'équipe pédagogique.

Selon la configuration du personnel de l'EPL, il peut se voir confier la mission de Responsable des Technologies de l'Information et de la Communication par le directeur de l'EPL (**R-TIC**). En effet, le R-TIC est la personne chargée, auprès du directeur de l'EPL, de la mission de développement de l'usage des Technologies Informatiques et Multimédia. Il est également chargé de coordonner l'activité des Assistants aux Technologies de l'Information et de la Communication (**A-TIC**), présents dans les différents sites constitutifs de l'EPL, et dont le principal rôle est d'assurer la gestion et la maintenance des équipements informatiques. Cette mission de R-TIC est exercée sous l'autorité du chef d'établissement et s'inscrit dans l'ensemble des missions confiées par la loi aux établissements (cf. le Schéma Directeur des Systèmes d'Information du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche SDSI).

Dans le cas où il ne réalise pas directement la mission de R-TIC, il devra travailler en étroite collaboration avec la personne chargée de cette mission.

Dans ce contexte, le travail du professeur de Technologies Informatiques et Multimédia s'exerce autour de trois axes :

Axe 1 - Pédagogie :

Enseignant, il est responsable pour son domaine de compétences des activités de formation inscrites dans les référentiels, ou induites par les programmes dans les différents champs disciplinaires.

Axe 2 - Animation autour des Technologies Informatiques et Multimédia :

En collaboration avec les autres personnels, il organise des activités qui contribuent au développement de l'usage des Technologies Informatiques et Multimédia.

Axe 3 - Organisation et mise en œuvre du système d'information :

Soit il est directement chargé de la mission de R-TIC, soit il doit travailler en étroite collaboration avec le R-TIC. Dans tous les cas, il devra donc participer au pilotage et à la mise en œuvre du système d'information de l'EPL à partir des orientations définies par la commission des Technologies Informatiques et Multimédia.

Cette commission, mise en place au niveau de l'EPL, est chargée des orientations, du suivi et de la coordination des TIC. Elle est composée de représentants de chacun des sites. Les professeurs de Technologies Informatiques et Multimédias et les ATIC figurent parmi les membres de cette commission.

En fonction du projet d'établissement et de la configuration en personnel de l'EPL, il pourra développer d'une manière privilégiée certains des axes décrits dans ce référentiel, et ce , dans le cadre précisé par la note de service "Missions et obligations du professeur de Technologies Informatiques et Multimédia". Son activité s'étend dans la limite des obligations de service du corps auquel il appartient et qui est rappelée dans une note de service.

Axe 1 Pédagogie :

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia intervient dans les activités de formation inscrites dans les référentiels de formation et dans le domaine de compétences qui lui est spécifique.

Activités :

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia participe aux activités de l'équipe pédagogique :

- Il contribue à l'acquisition des savoirs et savoir-faire dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.
- Appartenant à l'équipe enseignante, il est amené à participer à toutes les instances à caractère pédagogique.
- Il coopère au projet d'établissement et participe à sa mise en œuvre.
- Il participe à l'élaboration des rubans pédagogiques.
- Il met en place et conduit des activités pédagogiques.
- Il recherche, sélectionne et met en œuvre les méthodes et techniques adaptées aux objectifs visés par les séquences pédagogiques.
- Il participe à des activités pluri ou interdisciplinaires.
- Il participe à des jurys d'examen ou de concours dans les domaines relevant de ses compétences.
- Il peut être conseiller pédagogique.

Compétences :

Maîtrise des contenus et des techniques spécifiques à la fonction :

- Suivi des évolutions et maîtrise des Technologies Informatiques et Multimédia.
- Veille technologique sur les ressources éducatives.

Conception de séances de formation :

- Repérage dans les référentiels des contenus relevant des compétences des Technologies Informatiques et Multimédia
- Adaptation des méthodes et des contenus aux publics.
- Connaissance et maîtrise des démarches et méthodes d'apprentissage ainsi que de la conduite d'un groupe.
- Maîtrise et mise en œuvre des procédures d'évaluation.

Aptitude à faciliter l'accès aux outils des Technologies Informatiques et Multimédia pour des groupes ou des apprenants individuels de l'EPL :

- Proposition pour les salles informatiques et les autres lieux d'accès aux Technologies Informatiques et Multimédia d'un projet pédagogique qui contribue au projet d'établissement en collaboration avec les différents partenaires.
- Création d'un environnement favorable à l'usage des Technologies Informatiques et Multimédia en collaboration avec les différents acteurs de l'EPL.
- Capacité d'analyse des demandes et apport des réponses appropriées.
- Aptitude à repérer par l'observation des comportements, les soutiens nécessaires aux apprentissages.

AXE 2 : Animation autour des Technologies Informatiques et Multimédia

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia a en charge l'animation autour des Technologies Informatiques et Multimédia.

Activités :

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia pilote les projets relatifs aux TIM :

- Il impulse et assure la coordination de projets pédagogiques impliquant les TIM dans son établissement y compris la production de ressources éducatives.
- Il contribue également à l'adaptation locale des projets nationaux ou régionaux et ce, en liaison avec le DRTIC.

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia participe aux activités d'ingénierie de formation autour des TIM et il anime lui-même des formations :

- Il apporte sa contribution aux plans locaux de formation des E.P.L., en liaison avec le délégué GRAF.

Le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia participe au projet de communication de l'EPL :

- Il doit contribuer, sous la responsabilité du directeur, à la consolidation d'une culture de bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des acteurs et des apprenants.
- Bien qu'il ne soit pas responsable des contenus de l'Information, il agit, en collaboration avec l'équipe de direction, l'équipe éducative et les fournisseurs d'information (tutelle et partenaires), pour une intégration harmonieuse de l'information et de la communication au sein de l'établissement, en conciliant outils, forme et fond.

Compétences :

- Choix, maîtrise et mise en œuvre d'outils adaptés.
- Gestion de projets.
- Analyse des besoins de formation liés à l'introduction des TIC.
- Conception et préparation d'activités de formation.
- Participation directe en tant que formateur.
- Aptitude à l'élaboration d'outils d'organisation et de communication de l'Information (par exemple : Site Intranet ou Internet).

Axe 3 : Organisation et mise en œuvre du système d'information

Dans le cas où le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia est chargé de la mission de RTIC, il devra contribuer au pilotage et à la mise en œuvre du système d'information de l'EPL. Ce système d'informations devra être cohérent, fonctionner et répondre aux besoins de la structure en terme de service de qualité rendu à l'utilisateur, et ce, à partir des orientations définies par la commission des Technologies Informatiques et Multimédia de l'EPL. Dans le cas contraire, le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia devra travailler en collaboration étroite avec le R-TIC.

Activités :

Le professeur de TIM participe au projet d'établissement :

- Il initie et accompagne au niveau de son E.P.L. l'élaboration de schémas directeurs locaux du système d'information.
- Il organise et planifie le fonctionnement de la commission des Technologies Informatiques et Multimédia, émanation des différents sites constitutifs, à partir de réunions plénières et planifiées, notamment dans le cadre de la préparation du budget.
- Il est soumis aux obligations de réserve et de confidentialité. Il doit veiller au respect des réglementations en vigueur.

Le professeur de TIM prépare les investissements relatifs aux TIM et réalise un suivi:

- Il participe à la préparation des documents nécessaires au travail de la commission TIM.
- Il participe également à la mise en œuvre des choix techniques et à la gestion du budget alloué aux TIM.
- A ce titre, il est le relais, au niveau local, de la mise en œuvre des outils de gestion développés dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Informations de la DGER.
- Il est également le relais des politiques régionales d'équipement des établissements d'enseignement.

Compétences :

- Capacité d'analyse.
- Connaissance du Schéma Directeur des Systèmes d'Information du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- Capacité de rédaction d'ordres du jour et de comptes rendus.
- Connaissance de la réglementation et de la déontologie relative aux TIM.
- Aptitude à la diffusion de l'information.
- Connaissance minimale des mécanismes de la comptabilité publique et des procédures d'appels d'offre.
- Connaissance de l'existence de ces outils et des conditions nécessaires à leur installation et à leur bon fonctionnement.
- Aptitude à la communication et au travail en équipe.

Le professeur de TIM organise le service de l'équipe informatique de l'EPL :

- Il participe à l'animation de la commission des Technologies Informatiques et Multimédia de l'E.P.L.
- A ce titre, il doit notamment veiller à l'organisation du service des A-TIC (assistants en technologies de l'Information et de la Communication) présents sur les différents sites de l'E.P.L.

Le professeur de TIM pilote et réalise un suivi de l'activité autour des TIM :

- Ce pilotage se fait dans le cadre du réseau régional des R-TIC, animé par le DR-TIC(Délégué régional des Technologies de l'information et de la communication auprès du SRFD).
- Pour se tenir informé de l'évolution des technologies, et compte tenu de la difficulté à assumer seul la mise à niveau de l'ensemble des compétences qui sont nécessaires, le professeur de Technologies Informatiques et Multimédia s'intègre dans un réseau régional et national, et participe à des actions de formation continue.
- Il intervient dans la résolution de problèmes techniques.

- Capacité à intégrer et à faire partager la notion de service : l'équipe informatique doit en effet être au service des apprenants et des acteurs de l'E.P.L. dans l'exercice des missions dévolues à l'enseignement agricole public.

- Capacité d'animation.
- Analyse des besoins et repérage des compétences des autres membres de l'équipe.
- Planification du travail en équipe.
- Organisation des activités au sein du système d'information.

- Aptitude à travailler en réseau.

- Actualisation régulière des connaissances dans le domaine des TIC et notamment des réseaux locaux et étendus.

- Administration des réseaux de l'EPL : conception globale de l'administration du réseau avec l'assistance technique des ATIC.

- Après un premier niveau d'intervention, le professeur de TIM porte un diagnostic et identifie les personnes ressources aptes à intervenir sur un domaine dépassant ses propres compétences, en faisant appel aux réseaux qu'il connaît.